

SEANCE DU 12 AVRIL 2022

L'an deux mil vingt et deux, le douze avril à vingt heures trente, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni dans habituel de ses séances, sous la présidence de Michel BONNET, maire.

Présents : MM. Michel BONNET - Francis YECHE - Alain CLERGUE - Jean-François DUMONTIER - Alain SYRYKH - Mmes Béatrice ALVES GIEUSSE - Camille LORENZO-DOMINGO - Nicole ASTOUL

Représentés :

Karine BERTRAND a donné procuration à Francis YECHE

Emmanuelle GALLESIO a donné procuration à Alain CLERGUE

Grégory AUREL a donné procuration à Béatrice ALVES GIEUSSE

Sandra BALTIERI a donné procuration à Alain SYRYKH

Patrice BES a donné procuration à Camille LORENZO-DOMINGO

Delphine CALICIS a donné procuration à Michel BONNET

Absent : Eric ARCHET

Secrétaire : Camille LORENZO-DOMINGO

Compte rendu de la réunion du 22.03.2022 : approuvé à l'unanimité

Rectification de la délibération n° 10.2022 à savoir la subvention exceptionnelle de l'association Les petits Cahus au lieu de l'association Ici c'est cahu pour un montant de 300 €.

VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS (N° 10.2022M)

M. le maire présente la liste des subventions accordées en 2021 et demande au conseil s'il souhaite les reconduire.

Après que les élus exerçant des responsabilités au sein des associations citées ci-dessous aient quitté le conseil,

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des votants,

- vote les subventions comme suit :

- S.A.D. (aides ménagères) 310 €
- Lire à CAHUZAC 500 €
- Comité d'animation cahuzacois 1 500 €
- CAC (feu d'artifice) 2 000 €
- Chorale Chante Vère 310 €
- Ass. CAHUZAC TORMAC 310 €
- Comité de Jumelage 310 € + 5 000 € exceptionnel pour les 50 ans
- Comité Social du Personnel 250 €
- Amicale Sapeurs Pompiers 610 €
- UNRPA 310 €
- Société de Pêche Gaule Montmiralaise 70 €
- Football Club 1 000 €
- Anciens Combattants 230 €
- Association Los Caminaires 150 €
- Foyer Laïque (APE) 350 €
- VTT La Grande Vadrouille 310 €
- Au fil du temps 310 €
- Association aux Mille et une danses 310 €
- Ass la petite friperie 310 €
- Festimage 310 €
- Maison Astrolabe 310 €
- Association des vigneron Cahuzacois 310 €
- Les petits cahus 310 € + 300 € exceptionnel pour le labyrinthe
- Ici c'est cahu 310 €

- La troupe de l'Acte en ciel 310 €
- Association les ateliers Cahuz'arts 310 €
- Paroles de femmes 310 €
- Association Bodyform 310 €
- Les amis des jardins partagés 310 €

La délibération n° 10.2022 est modifiée en raison d'un décalage de ligne pour la subvention exceptionnelle accordée à l'association les petits cahus.

VOTE DES TAXES LOCALES (N° 12.2022)

M. le maire présente l'état de notification 1259 des taxes locales,

Considérant les résultats du compte administratif,

Considérant que la contribution du coefficient correcteur s'élève à - 167 251 €, somme qui sera portée à l'article 739118

Après délibération, le conseil municipal, décide à l'unanimité de ne pas revaloriser les taxes et de valider l'état 1259 comme suit :

TAXES	BASE 2022	TAUX 2021	TAUX 2022	PRODUIT
Foncier bâti	966 200	31.18	31.18	301 261
Foncier non bâti	114 700	40.56	40.56	46 522
			TOTAL	347 783

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022 (N° 13.2022)

Vu la proposition de budget élaboré avec la commission finances et l'exécutif,

Vu la délibération n° 12.2022 relative au vote des taux des taxes locales,

Vu la délibération n° 06.2022 relative au vote du compte de gestion décidant d'affecter une partie du résultat de fonctionnement en investissement soit 245 734.31 € article 1068.

Le conseil municipal, après délibération, vote le budget comme suit :

SECTION FONCTIONNEMENT

DEPENSES 1 604 590.10 €

Simulation par défaut	Prop.	Vote
⊕ ☑ 011 Charges à caractère général	559 483,10	559 483,10
⊕ ☑ 012 Charges de personnel et frais assimilés	337 900,00	337 900,00
⊕ ☑ 014 Atténuations de produits	168 703,00	168 703,00
⊕ ☑ 022 Dépenses imprévues		
⊕ ☑ 023 Virement à la section d'investissement	367 793,40	367 793,40
⊕ ☑ 042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	13 640,60	13 640,60
⊕ ☑ 65 Autres charges de gestion courante	117 850,00	117 850,00
⊕ ☑ 66 Charges financières	34 220,00	34 220,00
⊕ ☑ 67 Charges exceptionnelles	5 000,00	5 000,00

RECETTES 1 604 590.10 €

Simulation par défaut	Prop.	Vote
⊕ ☑ 002 Résultat d'exploitation reporté	524 712,10	524 712,10
⊕ ☑ 013 Atténuations de charges		
⊕ ☑ 042 Opérations d'ordre de transfert entre sections		
⊕ ☑ 70 Produits des services, du domaine et ventes divers	108 700,00	108 700,00
⊕ ☑ 73 Impôts et taxes	522 035,00	522 035,00
⊕ ☑ 74 Dotations, subventions et participations	291 143,00	291 143,00
⊕ ☑ 75 Autres produits de gestion courante	158 000,00	158 000,00
⊕ ☑ 76 Produits financiers		
⊕ ☑ 77 Produits exceptionnels		

SECTION INVESTISSEMENT

DEPENSES

Report 1 083 791 € - Propositions 598 406 € - TOTAL 1 682 197 €

Simulation par défaut	Report	Prop.	Vote	Report + Prop.
⊕ ☑ 188 ACHAT MATERIEL ATELIER	6 528,00			6 528,00
⊕ ☑ 191 TRAVAUX SALLE DES FETES	10 783,00	4 500,00	4 500,00	15 283,00
⊕ ☑ 214 PANNEAUX	13 271,00			13 271,00
⊕ ☑ 215 LOGICIELS		5 500,00	5 500,00	5 500,00
⊕ ☑ 217 VOIRIE	183 379,00	90 000,00	90 000,00	273 379,00
⊕ ☑ 218 AMENAGEMENT ENTREE VILLAGE	767 102,00	100 000,00	100 000,00	867 102,00
⊕ ☑ 235 PLACE DU MERCADIAL	10 405,00			10 405,00
⊕ ☑ 244 EGLISE ET CROIX	3 392,00	7 000,00	7 000,00	10 392,00
⊕ ☑ 245 ACHAT TERRAIN	34 257,00			34 257,00
⊕ ☑ 261 RESIDENCE LES HAUTS DE CAHUZAC	10 098,00	3 000,00	3 000,00	13 098,00
⊕ ☑ 269 PAVAGE PLACE	5 000,00			5 000,00
⊕ ☑ 270 AMENAGEMENT ATELIERS	2 326,00	-2 326,00	-2 326,00	
⊕ ☑ 271 EGLISE DE GRANEJOULS	2 298,00			2 298,00
⊕ ☑ 272 MAISON ASTROLABE	8 054,00			8 054,00
⊕ ☑ 275 CHAUDIERE ESPACE GABY CAHUZAC	7 000,00			7 000,00
⊕ ☑ 279 L'OUSTAL	5 026,00			5 026,00
⊕ ☑ 281 TRACTEUR	6 372,00	22 000,00	22 000,00	28 372,00
⊕ ☑ 286 DISSIMULATION BT	8 500,00			8 500,00
⊕ ☑ 288 MOTORISATION CLOCHE CAHUZAC		2 900,00	2 900,00	2 900,00
⊕ ☑ 289 AMENAGEMENT SANITAIRES ATELIERS		30 000,00	30 000,00	30 000,00
⊕ ☑ 290 AMENAGEMENT JARDINS PARTAGES		10 000,00	10 000,00	10 000,00
⊕ ☑ 291 CIMETIERE ARZAC ALLEES		40 000,00	40 000,00	40 000,00
⊕ ☑ 292 ORDINATEURS ECRANS		1 400,00	1 400,00	1 400,00
⊕ ☑ 293 ESPACE GABY CAHUZAC		15 000,00	15 000,00	15 000,00
⊕ ☑ 294 APPARTEMENT MEDIATHEQUE		98 000,00	98 000,00	98 000,00
⊕ ☑ 295 CUVES ATELIERS		5 000,00	5 000,00	5 000,00
⊕ ☑ 296 CREATION PLANCHER CLOCHER CAHUZAC		8 000,00	8 000,00	8 000,00
⊕ ☑ 297 PANNEAUX ESPACE PROPRETE		5 000,00	5 000,00	5 000,00
⊕ ☑ 298 AMENAGEMENT AIRE NOYERS		20 000,00	20 000,00	20 000,00
⊕ ☑ 299 FEU TRICOLERE		10 000,00	10 000,00	10 000,00
⊕ ☑ 300 CHAUFFAGE MAIRIE		5 000,00	5 000,00	5 000,00
⊕ ☑ OPFI Opération financière		118 432,00	118 432,00	118 432,00
⊕ ☑ 1641 Emprunts en euros		97 091,00	97 091,00	97 091,00
⊕ ☑ 165 Dépôts et cautionnements reçus		5 000,00	5 000,00	5 000,00
⊕ ☑ 16811 Organismes d'assurances		16 341,00	16 341,00	16 341,00

RECETTES

Report 665 000 € - Propositions 1 017 197 € TOTAL 1 682 197 €

Simulation par défaut	Report	Prop.	Vote	Report + Prop.
☒ ☑ 218 AMENAGEMENT ENTREE VILLAGE	665 000,00			665 000,00
☒ ☑ 290 AMENAGEMENT JARDINS PARTAGES		6 000,00	6 000,00	6 000,00
☒ ☑ OPFI Opération financière		1 011 197,00	1 011 197,00	1 011 197,00
☒ ☑ 001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		173 056,69	173 056,69	173 056,69
☒ ☑ 021 Virement de la section d'exploitation (recettes)		367 793,40	367 793,40	367 793,40
☒ ☑ 024 Produits des cessions d'immobilisations (recettes)		105 000,00	105 000,00	105 000,00
☒ ☑ 040 Opérations d'ordre de transfert entre sections		13 640,60	13 640,60	13 640,60
☒ ☑ 10 Dotations, fonds divers et réserves		349 706,31	349 706,31	349 706,31
☒ ☑ 10222 FCTVA		87 469,00	87 469,00	87 469,00
☒ ☑ 10226 Taxe d'aménagement		16 503,00	16 503,00	16 503,00
☒ ☑ 1068 Excédents de fonctionnement capitalisés		245 734,31	245 734,31	245 734,31
☒ ☑ 16 Emprunts et dettes assimilées		2 000,00	2 000,00	2 000,00

CREATION CDD REMPLACEMENT AGENCE POSTALE (N° 14.2022)

Vu les difficultés pour remplacer Mme PALUCH lors de ses congés,

Vu l'absence de personnel qualifié pour assurer les tâches de l'agence postale,

Vu la candidature de Mme CATALO Laure intéressée pour effectuer ces remplacements pendant les vacances scolaires,

Vu la candidature de Mme SUEUR Stéphanie intéressée pour assurer les remplacements de Mme PALUCH hors vacances scolaires (formation, congés maladie, ...),

Considérant qu'il est nécessaire de former les intéressées avant le remplacement,

Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité décide

- d'ouvrir un poste à temps incomplet soit 21.25 H/35h par semaine

- de rémunérer 21.25 h de formation à chacune des intéressées

- charge M. le maire d'établir les contrats à durée limitée pour 21.25/35 h par semaine avec Mme CATALO Laure et Mme SUEUR Stéphanie.

CREATION CDD AGENT TECHNIQUE (N° 15.2022)

Actuellement la commune dispose de 2 agents techniques qui dans leur fiche de poste effectuent l'entretien des espaces verts, l'entretien du village, des hameaux, des cimetières, des écoles et du périscolaire.

L'agglomération Gaillac Graulhet ayant pris la décision de rendre aux communes l'entretien des terrains de sport, et le conseil municipal ayant choisi d'effectuer la totalité des travaux d'épaveuse en régie sur toute la commune, entraînent de ce fait un surcroît de travail pour nos agents.

Ceci étant M. le Maire propose la création d'un poste d'agent technique polyvalent, qui aura pour mission d'entretenir les espaces verts, mais aussi la taille des arbres, la voirie, les stations d'épuration et plus généralement, correspondre à la fiche de poste qui lui sera transmise.

Après discussion le conseil municipal à l'unanimité

- vote l'ouverture de ce poste à temps complet

- charge M. le Maire de procéder au recrutement de cet agent.

QUESTIONS DIVERSES

- Diagnostic agricole : Dans le cadre de la construction actuelle du futur plan local d'urbanisme intercommunal, nous nous apprêtons à réaliser un diagnostic agricole. D'ici le 31 mai 2022, l'ensemble des exploitants agricoles de notre commune seront contactés afin de les rencontrer individuellement pour identifier l'ensemble de leurs projets pour lesquels des demandes d'urbanisme seront nécessaires. À cette occasion, une cartographie de l'ensemble de nos exploitations permettra de situer le siège social de chacune d'entre elles, les bâtiments annexes et également les futurs projets de construction.

- Curage des fossés : il est décidé de procéder au curage de 3 kms par an environ

- Chemin de Gimel : une autre source se déverse sur la route de Gimel au niveau des serres horticoles.

M. le maire va demander à l'entreprise Blazy de capter cet écoulement des eaux pour les envoyer dans le nouveau collecteur récemment construit par la mairie

- GROUPAMA vient de nous confirmer qu'ils prennent gracieusement à leur charge l'assurance RC pour les logements communaux mis à disposition des réfugiés ukrainiens accueillis. En parallèle la

- commune pendra à sa charge la même assurance RC si des réfugiés étaient logés chez des privés et ce uniquement pendant la durée du visa accordé à ces ressortissants
- Pour information : 4 logements sociaux se libèrent et nous avons 9 postulants. La commission ad-oc est chargée de l'attribution de ces logements
 - Mme Silva (ATSEM) et Mme Cavaillès (aide cuisinière) vont être prises en charge et rémunérées en totalité par l'agglomération Gaillac Graulhet, puisqu'elles effectuent la quasi-totalité de leur temps de travail pour l'agglomération. Il restera à la commune de voir comment elle pourra juridiquement continuer à employer Mme Cavaillès pour continuer les travaux qu'elle effectue actuellement.
 - Mme Maestrieri part en retraite le 30.04.2022. Le conseil municipal décide en conséquence de ne pas remplacer ce départ, et de demander aux locataires des appartements du presbytère d'effectuer eux même le nettoyage des paliers et de la cage d'escalier. En contrepartie les charges seront diminuées d'autant pour nos locataires
 - Le conseil remercie très sincèrement le dévouement de Manu Gallésio et Karine Bertrand pour leur implication dans l'accompagnement des familles de réfugiés ukrainiens arrivées depuis quelques semaines dans notre commune
 - prochaine réunion : mardi 24 mai 2022 à 20 h 30.

(Séance levée à 22 h 00)